

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? —

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension consiste en vingt quatre coupes de bled, soit en argent, voyez rapports économiques, l'instituteur retire de plus les droits de bourgeois qui consistent à toutes livres de beurre, quatre francs au lieu de fromage, qu'on tiroit ci devant, deux ou trois toches de bled qui peuvent faire environ pour la moitié de l'affuage outre deux toches de terre, soit parcelles, ainsi qu'il a été dans l'article rapports économiques

Ces articles ci dessus sont payés par la Commune

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Buchillon*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *village Commune proprement dite*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Ploy Agence de Buchillon*

d. District *D'Aubonne*

e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y a point de maisons plus éloignées d'un quart d'heure*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Les grandbois composé de quatre Maisons & trois fermes, les fontainettes, Chanival, la Croix blanche,*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *de 10 min. à 1 quart d'heure.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *il n'y a dans ce moment ci que les enfants de Buchillon même.*

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Il y en a trois à environ d'une lieue chacune.*

a. Leurs noms. *Floy, Aprex, Allaman.*

b. Leurs distances réciproques. *Allaman, Aprex, sont à 1 lieue de distance l'un de l'autre, Floy & Buchillon se trouvent au milieu.*

II.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *La lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la Religion et la musique sacrée.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *on tient l'école toute l'année plus fréquente l'hiver que l'été, n'y ayant que deux congés l'un aux moissons, l'autre aux vendanges.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Chaque enfant doit apporter à l'école un Testament ou Catéchisme, un Psautier, et un livre de passage.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *Le Régent conjointement avec le Pasteur cherchent à établir l'ordre à l'école, lorsqu'il y a des parents négligents à y envoyer leurs enfants, ont les exhortés.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *Deux heures, trois le matin & trois l'après dîner excepté les meurtres & Rameaux ou il n'y a l'école que le matin.*
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *L'école est trop petite pour cela.*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs, quelques députés de la commune joints au Pasteur faisant l'examen des aspirants au poste, en choisissant deux donc le Reg. d'Allaman aimait celui qui j.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?
- b. D'où est-il? *De Buchillon même.*
- c. Son nom *Jean Benoit de Lachat.*

(3)

d. Son âge. *42 ans.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *quatre enfans, deux garçons, & deux filles.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis une année & quelques mois.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *il a toujours résidé à Buchillon & a la vocation de Tisserand.*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Il est Secrétaire de la Communauté, Inspecteur du Bétail, & devant Commis d'exercices & membre de la justice d'Allaman & la Grand.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Il y a en tout dix sept écoliers tant garçons que filles.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *En hiver il y en a toujours plus qu'en été, on les distrait par les occupations de la campagne.*

b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Chaque enfans paye 1 quartier de blé, & trois batz et 1 en argent la maison commune dans le plus in aurais été, il n'y a que*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *quatre sols chambre pr. l'école, avec une cuisine & une autre petite chambre pr. le logement du Regent.*
- b. Quelle en est la valeur? *pour*
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *La commune elle même*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? & les Abitans avec les autres particuliers se collisent pr. quatre autres sols blancs, sur quoi le Regent est obligé de faire la prière
- 15°. Bâtiment de l'école. *Chaque dimanche & jour de préparation & de fête*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *un petit jardin attenant au logement de la Maison Commune*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La commune elle même*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? 8 sous blancs en argent, 5 coupes de grains

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de la Commune donne quatre sous blancs en argent & les habitants & les autres particuliers de la Commune.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? Le Regent est obligé de faire la prière chaque dimanche & jours de préparation de fête.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? Un petit jardin appartenant au logement de la Mairie (Commune).

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Etay au même lieu.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? De la propre Agence.

d. District? L'Aubonne

e. Canton? L'Emmenthal

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?